

RAPPORT DU JURY

Etablissement organisateur : Grenoble INP

Grade : Ingénieur d'études

Nature du concours : Externe-session 2018

BAP : C

Emploi-Type : C2B42 – Ingénieur-e en exploitation d'instruments

Nombre de postes mis au concours : 1

Nombre de candidats admissibles : 9

BILAN

Le jury a retenu les critères suivant pour l'évaluation des candidats :

- Diplôme : niveau et intitulé
- Expérience professionnelle
- Qualité du dossier : contenu du rapport d'activité en adéquation avec l'emploi type et du niveau attendu d'un ingénieur d'étude, travaux présentés sous forme synthétique et montrant explicitement l'implication du candidat.
- Formation continue : durée et niveau des formations suivies
- Richesse du parcours, dont la mobilité géographique et fonctionnelle

Admissibilité : barre à 11/20

Treize candidats pour un poste dont le genre des candidats se répartit entre 15 % de femmes, 85% d'hommes.

75 % des candidats ont un diplôme supérieur à celui exigé. 46 % des candidats détiennent un doctorat.

Toutes les notations et décisions ont été prises à l'unanimité du jury.

Dossiers écartés (nombre : 4)

Raisons :

- Niveau inférieur à celui attendu d'un ingénieur d'étude
- 30 % des dossiers non retenus sont hors profil car correspondant soit :
 - au profil recherché pour le concours d'IGE en techniques expérimentales, conception, mécanique, matériaux

- o au dossier type de candidature à poste d'enseignant chercheur ou d'ATER ne démontrant pas les compétences d'ingénieur du candidat ni sa capacité à évoluer vers cette fonction

Dossiers retenus (nombre : 9) :

- Aucun dossier n'a démontré un profil adapté à l'emploi type ou au potentiel d'adaptabilité élevé avec une très bonne qualité de dossier contrairement au concours IGE « Techniques expérimentales ».
- 2 dossiers ont obtenu la note de 14
- La qualité moindre des 7 autres justifie néanmoins une écoute des candidats à l'oral.

Remarques :

Certains candidats ont un dossier correct mais un profil trop éloigné de l'exploitation d'instrument. De manière générale, les dossiers ne sont pas rédigés pour répondre à la fiche métier de referens. Les candidats démontrent peu leur compétence en maintenance par exemple.

Le jury est très surpris de constater qu'environ 46 % des candidats sont détenteurs d'un doctorat (y compris des jeunes diplômés)

Il estime que recruter à ce niveau de diplôme pour un concours d'IGE conduit à :

- Une dévalorisation du diplôme de doctorat
- Un risque de dévaluation en chaîne des autres diplômes de niveau inférieur
- Une hétérogénéité des niveaux de diplômes au sein du corps des ingénieurs d'étude qui sera très difficile à gérer concernant les avancements de carrière
- Un risque important de recruter un candidat qui ne s'adaptera pas aux missions d'un ingénieur

Remarque : environ 30 % des candidats sont détenteurs d'un diplôme de niveau BAC + 5.



Fait à Grenoble, le 07/06/2018,